

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE****DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS  
DE LA COMMUNE de LE GUA****DEPARTEMENT  
Charente - Maritime****Séance du 20 juillet 2023****NOMBRE DE MEMBRES**Afférents au Conseil  
d'Administration 9

En exercice 9

Nombre de présents 8

Nombre de votants 8

Date de la convocation  
10 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-juillet, à quatorze heures, le Conseil d'Administration du CCAS de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents: Monsieur Patrice BROUHARD, Président - Madame Béatrice PREVOST, Vice-Présidente - Madame Béatrice ORTEGA - Madame Ghislaine JOUANNET - Madame Evelyne BERUSSEAU - Madame Claire DEBRIE -- Madame Corinne MICHAUD- LAUTURE - Madame Chantal BROUHARD

Excusés : Madame Michèle MURARO

A été nommée secrétaire de séance Madame Béatrice PREVOST

**CCAS 2023\_07\_06 Fête de la Cagouille 2023 – détermination des tarifs de vente des boissons**

Monsieur le Président expose qu'il a procédé à la création d'une régie permanente « **CCAS produits divers et animations** » en vertu de la délibération du 03 octobre 2022 qui lui donne délégation de pouvoir créer des régies.

Cette régie encaisse les produits suivants :

- encaissement du produit de la vente de petite restauration, confiseries et boissons proposées lors de manifestations de toute sorte ;
- encaissement du produit des participations à diverses animations (repas ou galettes des anciens, spectacles, ...)
- encaissement du produit de la vente de produits finis dans le cadre d'actions sociales (octobre rose, Téléthon, ...)
- dons au CCAS

Il rappelle qu'un débit de boisson a été ouvert à l'occasion de la Fête de la Cagouille le 23 juillet 2023 prochain.

Il indique qu'il convient de définir les tarifs de vente des boissons qui sera réalisée au profit du CCAS.

**Le conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres, présents et représentés, décide - de définir les tarifs comme suit :**

**Sodas : 2 €****Eau : 1 €****Bière : 2.50 €****Café : 1 €**

Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme,

Affichée le

Le GUA, le 20 juillet 2023  
Le Président,  
Patrice BROUHARD

Auteur de l'acte : conseil d'administration du CCAS du GUA

Transmis au contrôle de légalité le : 20/07/23

Publié sur le site internet de la commune le : 20/07/23

